









## 2. Qu'est-ce qu'une entreprise à mission ?

### a. Définition

Pour définir l'entreprise à mission, nous allons reprendre la définition de la BPI (banque publique d'investissement française, ayant pour mission le financement et le développement des entreprises) qui qualifie l'entreprise à mission comme telle :



**“Une entreprise à mission se définit comme une organisation dont l'objet social intègre des enjeux sociaux et environnementaux, en plus de la recherche de profit financier. Ce modèle, promu notamment par la Loi PACTE du 22 mai 2019, vise à aligner les intérêts des parties prenantes autour d'une mission commune, alliant performance économique et impact positif sur la société et l'environnement.”**





Pour y voir plus clair, voici un tableau de comparaison entre les deux types d'entreprises sur 4 points :

|                                  | Entreprise classique                                                  | Entreprise à mission                                                                                                 |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Raison d'être :                  | Souvent axée sur la croissance économique et la rentabilité.          | La raison d'être inclut des objectifs sociaux et environnementaux explicites.                                        |
| Objectifs :                      | Priorise les performances financières.                                | Équilibre entre les performances économiques et les impacts positifs sur la société et l'environnement.              |
| Responsabilité et transparence : | Peut rendre compte de ses actions principalement à ses actionnaires.  | Rend compte de ses actions à un comité de mission indépendant et à des tiers, assurant une plus grande transparence. |
| Innovation et transformation :   | Peut adopter des innovations surtout si elles augmentent les profits. | L'innovation est souvent orientée vers la création de valeur sociale et environnementale.                            |

## c. Cadre juridique loi Pacte

En Mai 2019, la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) est adoptée et annonce alors 3 niveaux d'engagement pour les entreprises.

**Pour l'ensemble des entreprises :** dans l'article 1833 du code civil il est défini que "la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité".

**Pour les entreprises qui le souhaitent :** l'article 1835 du Code civil, définit que les entreprises peuvent intégrer leur raison d'être dans leurs statuts. Cette notion marque "les principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité".

**Pour les entreprises les plus engagées :** il est possible de devenir une entreprise à mission juridiquement parlant en respectant l'intégration de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux dans les statuts, la création d'un comité de mission et la publication annuelle d'un rapport qui détaille les actions qui sera soumis à un examen d'un OTI (organisme tiers indépendant).

L'entreprise à mission se distingue non seulement comme un acteur économique innovant mais aussi comme un produit juridique novateur. Cette double identité lui permet de jouer un rôle clé dans la transition vers une économie plus durable et inclusive.

## **ACTEUR ÉCONOMIQUE**

En intégrant des objectifs sociaux et environnementaux dans leur stratégie, les entreprises à mission peuvent se différencier sur le marché, attirer des consommateurs et des investisseurs soucieux des impacts sociétaux, et renforcer leur résilience face aux crises.

## **PRODUIT JURIDIQUE**

En tant que produit juridique, l'entreprise à mission bénéficie d'un cadre législatif spécifique qui renforce sa crédibilité et sa transparence. Ce cadre assure que les engagements pris ne sont pas de simples promesses marketing, mais des obligations légales contraignantes.

# 3. Pourquoi devenir entreprise à mission ?

## a. Se fixer un cap

Devenir entreprise à mission permet d'avoir un cap à tenir sur plusieurs années tout en respectant une démarche certes exigeante, mais qui permet aussi d'affirmer son rôle sociétal. Réfléchir sa mission et sa raison d'être, c'est interroger l'essence même de son entreprise au-delà de la stratégie.

Ce travail d'introspection ouvre une réflexion sur les racines, l'adn, la singularité et l'identité qui aboutiront à une culture d'entreprise fidèle à ses valeurs.

Ce travail d'introspection permet aussi à l'entreprise de se tourner vers l'avenir avec un but et une vision claire sur le long terme.

Cela permet aussi de s'ouvrir vers l'extérieur pour mieux appréhender les activités qui gravitent dans l'entreprise.

Se fixer un cap, c'est offrir une dynamique collective à toute une équipe, dirigeants, employés ou encore actionnaires, et se donner les moyens de répondre à une vision engageante sur le long terme. Pour cela, il faudra mettre en place une stratégie conforme à la mission et à la raison d'être en revisitant son modèle économique et son regard sur l'avenir.

## **b. Renforcer la pérennité**

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte d'urgence sociale et environnementale qui n'échappe à personne mais qui n'est pas encore suffisamment pris au sérieux par le monde de l'entreprise. Il devient indispensable aux entreprises de se questionner sur leur impact. En effet, la performance d'entreprise ne met plus en avant uniquement le volet économique, elle se définit aussi à travers une utilité sociétale et une capacité d'innovation qui s'inscrit au cœur de son modèle économique et de gouvernance. Les sociétés à mission renforcent alors leur pérennité en conjuguant l'impact social, environnemental et économique.

## **c. Privilégier la gouvernance**

Devenir une entreprise à mission permet également d'ouvrir le dialogue entre toutes les parties prenantes. Désormais, les actionnaires, les dirigeants, les employés ont tous une implication et un engagement.

En parallèle, lors de la création de l'entreprise à mission, un comité de mission est créé et son fonctionnement est défini. C'est à ce moment-là que ce nouvel organe de gouvernance entre en jeu, lorsqu'il est en interaction avec le Conseil d'administration ou le CSE.



















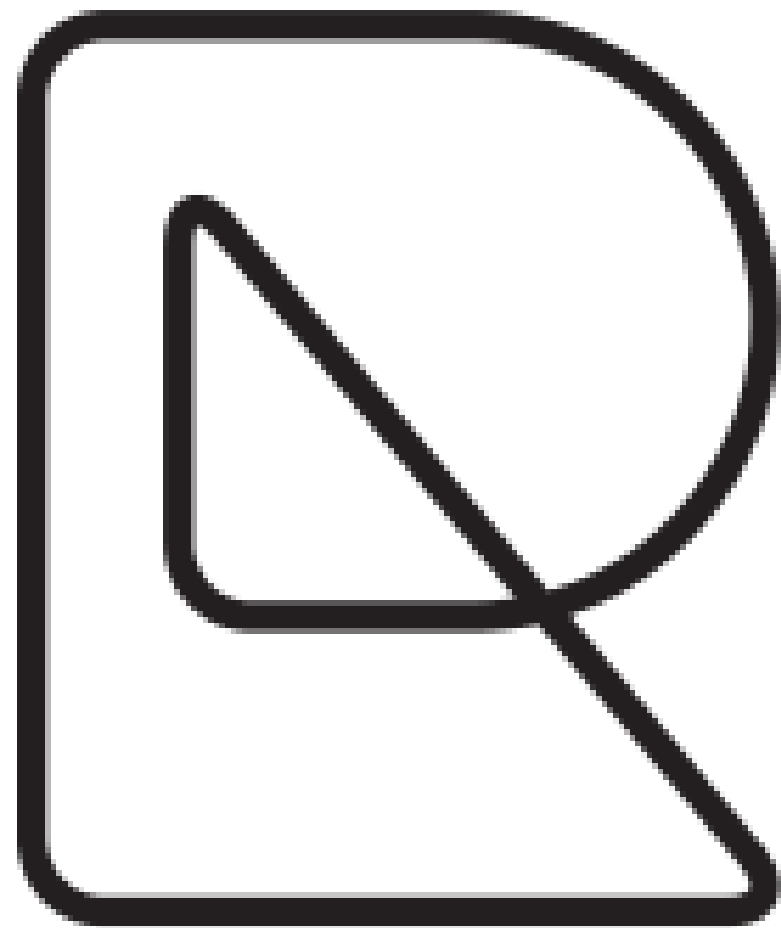






## e. Inscription au greffe pour publicité

Enfin, dernière étape de ce long processus, la déclaration, dans un délai de un mois de la qualité de société à mission au Registre du commerce et des sociétés sur le site du guichet unique des formalités des entreprises, pour publication au Registre du commerce et des sociétés (RCS) et mention sur l'extrait K ou le K-Bis.



---

RCS

REGISTRE DE COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS

























































